MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2023-113** **13/03/2023**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 12/05/2023
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : modalités de consultation des équipes pédagogiques des établissements concernés par la mise en place du référentiel de diplôme rénové du BTSA Gestion et maîtrise de l'eau

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF SRFD/SFD Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA) Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP) Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

Résumé : la présente note de service a pour objet de présenter les modalités de consultation des équipes pédagogiques des établissements concernés par la mise en place du référentiel de diplôme rénové du BTSA Gestion et maîtrise de l'eau à partir de la rentrée scolaire 2025.

Textes de référence :
- décret n° 2020-687 du 4 juin 2020 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur agricole

La présente note de service a pour objet de présenter les modalités de consultation des équipes pédagogiques des établissements concernés par la mise en place du référentiel de diplôme rénové du BTSA Gestion et maîtrise de l'eau à partir de la rentrée scolaire 2025.

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation ont préalablement été soumis à la commission professionnelle consultative (CPC) Industrie le 8 février 2023.

Le référentiel de diplôme, incluant le référentiel de formation, est mis en consultation auprès des équipes enseignantes avant leur présentation au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) et au Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA). Les grandes orientations de la rénovation de cette spécialité de BTSA ont été cependant évoquées lors d'un groupe de travail du CNEA.

Les accompagnements aux équipes enseignantes seront mis en place durant l'année 2024. Une instruction spécifique sera publiée quant aux modalités.
Les éléments relatifs à la réforme des BTSA ainsi que des ressources sont consultables sur Chlorofil.fr, à la rubrique BTSA – réforme des BTSA – rénovations en cours. Une foire aux questions, mise à jour régulièrement, est notamment disponible.

Sont consultables :

- Le projet de référentiel de diplôme rénové du BTSA Gestion et maîtrise de l'eau
- Le projet de grille horaire associée à ce diplôme.

Les documents sont mis en ligne pour une consultation dans les établissements jusqu'au 12 mai 2023.

Ils sont accessibles sur le site Chlorofil.fr, à la rubrique BTSA – réforme des BTSA – rénovations en cours.

Ils sont téléchargeables au format PDF lisible avec le logiciel Acrobat Reader. Les équipes et/ou les enseignants sont invités à transmettre leurs remarques jusqu'au 12 mai 2023 par courrier électronique, à l'adresse suivante : renovations-btsa.dger@agriculture.gouv.fr

Plusieurs consultations sur les BTSA sont effectuées actuellement, les équipes sont invitées à intituler leur mail : « rénovation spécialité *intitulé à renseigner* – établissement XXX ».

Les suggestions et questions seront traitées par les services de la DGER concernés.

Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Benoît BONAIMÉ